

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 11

Artikel: Pour une nouvelle organisation de la production et de la distribution agricoles
Autor: Gorni, Olindo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une nouvelle organisation de la production et de la distribution agricoles.

Par *Olindo Gorni.*

I.

Nous n'avons pas la prétention de présenter un plan complet et définitif d'une nouvelle organisation de l'agriculture. Ce n'est pas dans un exposé qui doit être bref qu'on peut examiner à fond tous les problèmes que l'argument comporte. Le présent article peut apporter une contribution à l'étude des questions agricoles et à la crise agricole qui ne disparaîtra pas de si tôt. Il est vrai que les prix de gros des produits agricoles manifestent partout une certaine tendance vers leur relèvement. Mais il est vrai aussi que d'un côté les coûts de production manifestent une égale tendance à augmenter et que de l'autre côté si les prix des produits végétaux ont progressé, les prix des produits animaux par contre ne s'élèvent pas dans la même mesure et restent même stationnaires dans quelques pays. Nous allons peut-être subir une crise des produits animaux après avoir subi la crise des produits végétaux. En tout cas, ce n'est pas avec la politique généralement adoptée actuellement qu'on viendra à bout de la crise agricole.

La crise agricole et la politique adoptée pour la combattre.

Quand la guerre mondiale fut finie, chaque pays consacra ses efforts à la réorganisation de son économie. Les pays d'outre-mer — dont l'activité productrice avait été incitée pendant la guerre par une demande intense de produits de la part de l'Europe — continuèrent à étendre et à intensifier leur production. En Europe, vieux pays et pays nouveaux se mirent au travail pour restaurer ou instaurer leur structure économique après les dégâts de la guerre. Les pays de l'Asie firent, eux aussi, de leur mieux pour s'assurer une place convenable sur le marché mondial. Tous, à l'insu les uns des autres, marchaient rapidement vers une situation de surproduction, si par ce terme on entend une production dépassant la limite des besoins qui se traduisent en une demande solvable. Ils y arrivent en effet vers 1928—1929.

Il y eut à ce moment une différente réaction des industries et de l'agriculture. Les industries, plus souples, purent ralentir et même arrêter leur activité, réduire l'écart entre la production et la demande, éviter une baisse trop forte des prix. Cela entraîna d'ailleurs la mise sur le pavé de millions d'ouvriers, une forte réduction des salaires, une diminution considérable du pouvoir d'achat des masses consommatrices. L'agriculture ne put pas procéder de la même façon avec la même rapidité. Ses cycles productifs sont plus longs que dans les industries et on ne pouvait pas s'arrêter à mi-chemin sans s'exposer à des pertes formidables d'an-

ticipations de capitaux et de travail. Son rythme productif est déterminé par le facteur nature (terre et climat) — qui dans la production agricole joue un rôle beaucoup plus important que dans la production industrielle — et il n'est pas dans le pouvoir de l'homme de l'accélérer ou de le ralentir à son gré, tout au moins dans une mesure sensible. C'est pourquoi la masse des agriculteurs, malgré la crise, continua à produire dans la proportion antérieure alors que la demande de leurs produits avait en général fléchi. Conclusion: il y eut une chute verticale des prix des denrées agricoles.

Les agriculteurs ne voyant que le facteur prix, se tournèrent vers l'Etat pour lui demander de défendre l'agriculture en déroute, de revaloriser les produits agricoles. Comme les agriculteurs des pays importateurs attribuaient la chute des prix à la concurrence extérieure, l'Etat érigea à ses frontières des barrières de plus en plus difficiles à franchir. Comme les agriculteurs des pays exportateurs insistaient sur l'urgente nécessité de favoriser l'exportation, l'Etat accorda des primes. Qu'advint-il? A l'ombre de la protection d'Etat les agriculteurs continuèrent à produire les denrées protégées — celles justement dont il y avait pléthore sur le marché mondial — selon les mêmes directives, selon le même rythme, quelquefois même avec un rythme plus accéléré que dans les années précédentes. Il y eut pire. La protection provoque comme moyen de défense la politique autarchique. Tel pays qui était presque exclusivement agricole ne pouvant pas vendre ses produits du sol, ne pouvant pas, par conséquent, acheter à l'étranger les produits manufacturés dont il avait besoin, s'applique à la fabrication de ces produits en s'industrialisant. Tel autre pays, jadis grand producteur de produits manufacturés, ne pouvant plus vendre ses produits à l'étranger dans les proportions antérieures, se trouva forcé de réduire son activité industrielle et de diriger ses efforts vers une production agricole plus large et plus intense.

Ainsi la surproduction agricole — et avec elle la crise — au lieu de s'atténuer, s'aggravèrent.

Et alors, on s'aperçut d'une vérité qui est des plus simples, qu'on trouve illustrée dans les traités d'économie politique même les plus élémentaires: qu'on ne peut agir sur les prix sans agir sur la cause déterminante des prix, le rapport entre l'offre et la demande. Si la baisse des prix était un produit de la surproduction, il fallait proportionner l'offre à la demande, raréfier le marché engorgé.

Forts de cette constatation, les agriculteurs se tournèrent de nouveau vers l'Etat pour le pousser à procéder à cette raréfaction du marché. Ce fut la politique du stockage: stockage pour réserver la vente des produits stockés à des moments plus propices; stockage pour destiner les produits à des usages différents des usages ordinaires; stockage enfin pour la destruction de l'excédent de production. Les résultats — il n'y a pas besoin d'insister —

furent les mêmes que pour la politique protectionniste douanière. Les agriculteurs, encouragés par la hausse des prix succédant immédiatement à une opération de stockage, continuaient à produire en abondance des denrées dont les entrepôts de tous les pays étaient pleins à craquer. Les Etats s'aperçurent bientôt que la politique du stockage allait les exposer à des pertes formidables sans en voir la fin, s'ils ne provoquaient pas de la part des agriculteurs une diminution réelle de la production. Différents pays ont adopté en effet cette politique moyennant des indemnités accordées aux agriculteurs. Les États-Unis d'Amérique font tous les efforts possibles pour pousser les agriculteurs de leur pays à limiter la production du blé, du coton, du tabac, des porcs. Le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse font de leur mieux pour provoquer une réduction des effectifs des porcs et des vaches. La France s'efforce d'éviter que la production de blé ne dépasse la limite des besoins nationaux, et en même temps pousse les agriculteurs à réduire la production de vin, etc.

Cette mesure, radicale, donnerait des résultats appréciables et définitifs s'il n'y avait pas un inconvénient: tous les pays ne procèdent pas d'accord et ceux parmi eux qui ne s'engagent pas à s'imposer des limitations de la production profitent des conditions plus favorables du marché pour produire davantage. C'est le cas, par exemple, du coton dont la production, réduite dans les États-Unis, augmente dans les autres pays producteurs.

Après tant de tâtonnements, de sacrifices et de déceptions, on doit arriver à cette conclusion d'ailleurs d'une grande simplicité: qu'en face d'un marché mondial engorgé, la lutte contre la crise qui en résulte ne peut être que l'œuvre de tous les pays en accord entre eux.

D'autre part, il est facile de dire que les pays doivent se mettre d'accord pour une lutte commune contre un mal commun. Des pays ont essayé de conclure des conventions dans ce sens. Exemple: la convention de Londres de 1933, concernant le contingentement de l'exportation du blé. Mais quand les pays se sont mis d'accord pour poursuivre une politique commune, un problème grave reste à résoudre. Il faut que chacun de ces pays dispose d'une organisation de son propre mécanisme de la production et de la distribution qui puisse lui permettre de maintenir ses engagements; sans quoi, c'est la faillite de l'entente.

Nous voilà donc forcés de conclure que pour atteindre un nouvel état d'équilibre stable entre la production et la demande de denrées agricoles, il faut une politique d'entente et de collaboration internationales dans le domaine de la production aussi bien que dans le domaine de la distribution et que cette politique n'est possible ni efficace que si chaque pays adopte des mesures opportunes pour l'organisation de son économie agricole sur un plan s'harmonisant avec le plan d'assainissement mondial.

Il est impossible de tracer un plan d'assainissement de l'économie agricole qui vaille pour tous les pays, chacun d'entre eux devant tenir compte dans sa politique des conditions de son propre milieu naturel et humain. Il est cependant possible de fixer certains principes qui peuvent être pris en considération dans tous les pays ou dans des groupes de pays.

Principes généraux qui sont à la base d'une nouvelle politique économique.

La politique pour une nouvelle organisation de la production et de la distribution agricoles, doit se baser d'abord sur des principes généraux que nous allons énoncer.

1^o La crise est l'aboutissement de deux ordres de dissociations déterminées par le régime capitaliste.

Le capitalisme a d'abord dissocié la possession du capital de la disponibilité du travail en renversant les fonctions de ces deux facteurs. Jadis le travail était au centre de l'entreprise et le capital n'était qu'un complément du travail. Maintenant le capital a pris place au centre de l'entreprise en faisant du travail son complément. Pour se sauver en cas de crise, le capitalisme sacrifie le travail — c'est-à-dire les travailleurs — et impose ses exigences à la vie économique et même à la vie politique de chaque pays. Il est vain de protester: c'est la terrible logique des choses. Pour remédier à une telle situation il n'y a qu'un ordre d'efforts à poursuivre: réunir dans les mêmes mains le capital et le travail, c'est-à-dire provoquer l'accession des ouvriers à la gestion des entreprises de production et de distribution.

Cela, dans le domaine agricole, signifie attribuer la terre à ceux qui la cultivent. C'est une formule qui peut paraître démagogique, qui n'est par contre que la solution logique d'une situation absurde.

2^o Le capitalisme en outre a dissocié l'organisation de la production de l'organisation de la distribution. Sur un marché devenu extrêmement vaste, le producteur ignore le consommateur de ses produits, il n'en connaît pas les besoins ni au point de vue de la qualité, ni au point de vue de la quantité. Comme il a cependant besoin d'une boussole qui lui trace les directives nécessaires pour son activité, il a trouvé cette boussole dans les prix. Mais le mécanisme des prix pouvait le diriger quand fonctionnait la libre concurrence entre producteurs, dégagée de toutes formes d'intervention pouvant influencer artificiellement la formation des prix. La boussole des prix est devenue maintenant, avec la politique des cartels et de protection, un mécanisme détraqué, incapable de fournir aux producteurs une direction sûre. D'où le désordre actuel dans le domaine de la production et de la distribution. Revenir au régime de la libre concurrence individuelle n'est plus chose possible: c'était un régime possible à l'époque où il y avait une grande marge à combler entre la production modeste et le marché

de plus en plus exigeant; maintenant il ne résisterait pas aux stocks de l'époque actuelle où il n'est plus question de conquête du marché, mais de discipline du marché, ce qui impose le principe de l'association pour l'entente. Le problème, tel qu'il se pose actuellement, est de créer de nouveau des relations directes et normales entre les producteurs et les consommateurs, par le moyen de l'association des uns et des autres.

3^o Dans la nouvelle politique doit-on suivre le principe de la *centralisation* de toute forme d'activité — autrement dit de l'étatisation — ou bien celui de la *décentralisation*, autrement dit de la libre initiative des unités de production et de distribution? On discute beaucoup sur ce sujet, et les parties sont nettement établies en faveur de l'une ou de l'autre des deux thèses. Comme toujours, la solution juste est au milieu, entre les deux termes extrêmes. Il n'est plus possible d'envisager un régime basé sur l'initiative absolument libre des producteurs et des commerçants. Cela produirait un désordre et des ruines plus grands encore que ceux dont tout le monde souffre. D'autre part, il serait absurde de songer à un régime où l'Etat se charge de toutes formes d'initiatives et en assume tous les risques qu'elles comportent. Le mécanisme de la production et des échanges est un tout constitué d'un grand nombre d'unités dont chacune desquelles est le produit d'une combinaison particulière de facteurs, a sa propre structure et ses propres limites, a par conséquent besoin d'un minimum indispensable d'autonomie. Cela amène à une conclusion intermédiaire: l'activité dans le domaine de la production et de la distribution entre dans les attributions des unités périphériques, mais l'Etat est chargé de la fonction extrêmement délicate et importante de la coordination et du contrôle.

Pour nous, l'organisation de la production et des échanges peut être comparée à une pyramide constituée par des plans superposés. A la base nous plaçons toutes les unités de production et de distribution. Ces unités ont besoin de s'associer entre elles — catégorie par catégorie, et en cas de besoin aussi entre catégories appartenant à des branches différentes d'activité, mais ayant des fonctions et des intérêts communs — pour procéder ensemble à des opérations d'ordre technique et d'ordre administratif dont chacune isolée ne serait pas capable. On fait allusion ici aux opérations inhérentes à la direction technique et administrative des travaux dans les exploitations, à la possession et à l'usage des machines agricoles, à la transformation et à la conservation des produits, aux achats, aux ventes, aux transports, au crédit, aux assurances, à la comptabilité, etc. Pour cela les unités de production et de distribution de chaque localité constituent leurs fédérations locales (deuxième plan) et ces fédérations — ayant, elles aussi, des fonctions supérieures à leur capacité et cependant indispensables — constitueront des fédérations régionales (troisième plan). Pour la coordination de leur activité, ces fédérations cons-

titueront une fédération nationale que nous placerons au quatrième plan, avec les fédérations nationales issues des autres branches de l'activité productive et commerciale du pays. Au-dessus de tout cela, l'Etat, organe suprême de coordination et de contrôle. Mais il est bien entendu que — procédant de la base vers le sommet — chaque plan est une émanation des unités des plans inférieurs. Pour nous l'activité et l'autorité procèdent de la base de la pyramide vers le sommet, et pas en sens contraire. C'est seulement ainsi qu'on peut donner lieu à un régime équilibré et stable. Un régime basé sur l'autorité de l'Etat — c'est-à-dire sur la construction — ne peut être qu'un organisme artificiellement constitué, sans équilibre, stérile dans ses résultats, même s'il donne l'impression de faire quelque chose de parfait.

Ceci dit, voyons comment on peut procéder à la réalisation d'une nouvelle organisation de la production et de la distribution agricoles.

L'organisation de l'exploitation agricole.

Toute politique inhérente à l'organisation des unités agricoles dans n'importe quelle localité, doit se baser sur un principe qui est fondamental, celui-ci: *il y a un rapport strict entre les systèmes de structure en vigueur — imposés par les conditions du milieu naturel et humain et par les exigences du marché — et la structure (et l'ampleur, car l'ampleur n'est qu'un aspect de la structure) de l'exploitation agricole.* Il s'agit ici de *l'exploitation agricole*, entité d'ordre technique; non pas de la *propriété*, entité d'ordre juridique. Les deux choses, *exploitation* et *propriété*, ne concordent pas toujours, ne suivent pas toujours la même évolution; c'est justement de cela que nous allons parler.

Il est difficile de faire cadrer toute la réalité des choses de ce domaine dans une formule brève: cette réalité est complexe et se soustrait d'ordinaire à un tel jeu. Mais, en général, voici comment on peut définir ce rapport existant entre les systèmes de culture et la structure (et l'ampleur) des exploitations.

Là où l'apport du travail et du capital est minime (système extensif) nous trouvons la grande exploitation: le latifundium. Supposez que, par un concours de circonstances, l'apport du travail et du capital augmente (transformation des systèmes de culture d'extensifs en intensifs) et vous aurez une fragmentation du latifundium en petites et en moyennes exploitations. Les petites là où le travail manuel est un facteur plus important que le facteur capital (systèmes intensifs actifs); les moyennes là où le capital est plus important que le travail manuel (systèmes intensifs industriels).

Mais si l'évolution ordinaire de l'organisation de la production procède en agriculture des systèmes extensifs vers les systèmes intensifs, c'est-à-dire de la grande vers la petite ou la moyenne unité, il n'est pas dit que les choses se passent ainsi dans tous les

lieux et dans tous les temps. Il est possible — et, dans certains cas, même rationnel et utile — qu'on passe des systèmes intensifs aux systèmes extensifs. Alors, ce n'est plus dans le sens de la fragmentation que procède l'évolution de la distribution du sol; c'est, au contraire, dans le sens de la concentration. Nous nous trouvons en outre, fréquemment, en présence du passage des systèmes intensifs actifs (petites exploitations) vers des systèmes intensifs industriels (moyennes exploitations); la distribution du sol évolue, même dans ce cas, dans le sens de la concentration.

Voici donc une conclusion: la distribution du sol n'évolue pas partout et toujours dans un sens unique, vers la concentration ou vers la fragmentation. Elle évolue dans un sens ou dans l'autre selon que les conditions du milieu naturel et humain et les exigences des marchés imposent dans chaque localité le passage d'un système de culture qui ne convient plus à un autre système qui est plus convenable.

Etant donnée cette situation, quelle doit être la politique d'un pays qui veut disposer d'une production agricole rationnellement organisée? Elle doit faire en sorte que l'évolution de la distribution du sol procède autant que possible au même pas que l'évolution des systèmes de culture. Elle doit éliminer les obstacles qui s'opposent à cette évolution parallèle des systèmes de culture et de la distribution du sol.

Car des obstacles il y en a.

Quand c'est le cas du passage des systèmes de culture extensifs vers des systèmes intensifs, avec la nécessité d'une fragmentation des grandes unités, la présence des grands propriétaires est un obstacle souvent très difficile à surmonter. Les grands propriétaires — surtout dans les pays exclusivement agricoles — tiennent à leur propriété foncière comme moyen pour s'assurer une rente convenable et sûre et en même temps une bonne place dans la vie politique. C'est pourquoi, par exemple, en Espagne toutes les tentatives de fragmentation des grandes propriétés ont échoué.

Les grands propriétaires fonciers ne s'opposent pas à vrai dire, à la fragmentation de leurs terres. Mais la fragmentation se réalise sous deux formes qui doivent être condamnées. Ou bien ils morcellent leurs propriétés en petites unités dont ils confient la culture à des familles de cultivateurs directs, moyennant des contrats de location représentant des formes inadmissibles de l'exploitation de l'homme sur l'homme; ou bien ils veulent vendre des parcelles de leurs terrains sur le libre marché, ce qui provoque une hausse des prix de la terre qui, d'un côté, fait obstacle à la fragmentation des grandes unités foncières, et de l'autre côté, crée de nouveaux petits propriétaires endettés, incapables de tirer tout profit possible de leurs nouvelles entreprises. Il faut que l'Etat intervienne avec l'expropriation, le morcellement rationnel et l'impropriation des paysans.

Cette réforme foncière est donc une mesure nécessaire dans les pays où existent les grandes propriétés et où les conditions du milieu imposent une intensification des systèmes de culture.

Mais ce qu'on appelle communément la « réforme foncière » ne doit pas se borner à provoquer et discipliner le passage de la libre disponibilité du terrain des mains des grands propriétaires aux mains des cultivateurs petits et moyens.

Nous avons vu que l'évolution de la distribution du sol procède tantôt dans le sens de la fragmentation, tantôt dans le sens de la concentration. Si la concentration est imposée par les circonstances, la réforme doit en faciliter le processus en intervenant — d'autorité, si nécessaire — pour que les petits propriétaires consentent à renoncer, moyennant une équitable indemnité, à leurs petites unités.

Ici se présente un cas digne de toute l'attention de la part de ceux qui s'intéressent aux problèmes de politique agricole: le cas de ces unités agricoles constituées d'un ensemble, souvent trop nombreux de petites parcelles éparpillées, trop éloignées de la maison des cultivateurs et trop éloignées l'une de l'autre. Inutile d'indiquer les inconvénients d'une telle situation; tout le monde les devine même si l'on n'est pas agriculteur. Il faut porter remède à cet émiettement de l'entreprise agricole qui comporte une perte de temps, d'espace, d'efforts et de produits. Le *remembrement des exploitations* s'impose. Il exige une discipline des échanges de terre entre propriétaires. Cette mesure est adoptée dans nombre de pays: des dispositions législatives tendent à rendre possible et convenable la procédure des échanges moyennant des facilités fiscales et d'enregistrement. C'est trop peu: le petit propriétaire est lié à sa terre même si elle est ingrate, et n'est guère disposé à y renoncer. C'est pourquoi les dispositions législatives en vigueur dans la plupart des pays ont donné des résultats absolument insuffisants. Nous apprécions à ce sujet, ce qu'on fait en France. Dans ce pays, on a adopté le principe suivant: les propriétaires d'une localité déterminée, intéressés au succès de la procédure du remembrement, sont appelés à se prononcer en faveur ou contre cette procédure. Si la majorité, représentant plus de la moitié du territoire susceptible d'être remembré, se prononce en faveur, la procédure du remembrement devient obligatoire pour tous, et l'Etat se charge des opérations nécessaires. Jusqu'à présent cette mesure a donné de bons résultats soit au point de vue du nombre des opérations d'échange, soit au point de vue du coût de la procédure.

Un autre but d'une réforme foncière bien conçue est la création d'un *domaine foncier public*, appartenant à l'Etat (administration centrale ou administrations locales, selon le cas). Il y a des terrains qui ne doivent pas rester dans les mains de particuliers. Ceux-ci, ou bien — poussés par leurs intérêts immédiats — les exploitent d'une façon pouvant porter préjudice aux intérêts col-

lectifs (c'est le cas, par exemple, des grandes forêts de montagne), ou bien n'ont ni les moyens ni l'intérêt de les soumettre à une culture rationnelle si leurs terrains doivent passer par des travaux d'assainissement. Les grands travaux d'assainissement ne peuvent être entrepris que par l'Etat — et il n'y a aucune raison pour que l'Etat dépense des grandes sommes pour procéder à l'amélioration de terres dont des particuliers tireraient profit. L'Etat doit devenir propriétaire de ces terrains, quitte à en confier l'exploitation à des associations de cultivateurs moyennant des contrats équitables de location.

Dernier but à atteindre dans le domaine de la distribution du sol: l'organisation du morcellement de la terre dans les environs des villes, en vue de la distribution à bon compte de parcelles aux ouvriers et aux employés pour qu'ils les cultivent dans les heures de loisir ou pour qu'ils y trouvent une occupation, une distraction et un revenu en cas de chômage. On ne peut méconnaître l'importance d'une telle question et tout effort consacré à cette fin est digne d'être aidé par l'Etat.

Economie politique.

La conjoncture durant le 3^{me} trimestre 1936.

En ce qui concerne la production, la situation économique internationale a peu changé durant le troisième trimestre. Le relèvement de l'économie s'est poursuivi dans la plupart des pays et le chômage a diminué. Dans quelques pays seulement le nombre des chômeurs fut supérieur à ce qu'il était il y a une année, entre autres en Hollande et en Autriche. En France, les conditions économiques étaient plus favorables au début de l'année. Une légère augmentation de la production fut accompagnée d'un modeste recul du nombre des chômeurs. Ce mieux ne parvint cependant pas à se maintenir. Au cours des trois derniers mois, le chômage fut une fois encore plus intense qu'il y a une année. La situation ayant empiré et à la suite de retraits d'or, la France se vit contrainte de procéder à la dévaluation, en quoi elle fut bientôt suivie par la Suisse, la Hollande, l'Italie, la Grèce et la Turquie. Cette nouvelle vague de dévalorisation était fondée sur l'espoir d'une entente monétaire internationale. Bien que cette entente se soit faite dans des proportions excessivement modestes, il n'en est pas moins certain que la dévaluation, à laquelle a procédé le bloc de l'or, a agi comme un calmant sur la politique monétaire. La nouvelle dévaluation du dollar et de la livre sterling, si redoutée, ne s'est pas produite. L'alignement des monnaies peut contribuer dans une forte mesure à ranimer le commerce international; en tout état de cause, il représente la base sur laquelle s'effectuera le relèvement de l'économie mondiale, dont bénéficieront également les pays qui jusqu'ici n'avaient pas encore ressenti les effets d'une amélioration de l'économie.

Il faut espérer qu'il en sera de même pour l'économie suisse. Les chiffres concernant le troisième trimestre accusent encore une situation peu favorable. La situation de la Suisse serait devenue intolérable si l'on avait maintenu l'ancienne parité-or après la dévaluation du franc français. Ce fait n'aurait pas